Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 40 (1993)
Heft: 10

Artikel: Des notes différentes
Autor: Münger, Hans Jürg
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-368370

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Siehe Rechtliche Hinweise.

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. Voir Informations légales.

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. See Legal notice.

Download PDF: 06.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

La nouvelle protection civile «jugée» par les partis représentés au Conseil fédéral

Des notes différentes

JM. A la mi-août, le Conseil fédéral a adopté son message sur la révision totale de la Loi sur la protection civile (LPCi) à l'attention des chambres fédérales. Celles-ci devront donc étudier la LPCi au cours des prochains mois – le Conseil des Etats ouvrant la marche en décembre. En prélude aux débats qui auront lieu au Conseil des Etats à Berne, «Protection civile» a posé aux quatre partis représentés au Conseil fédéral – le PRD, le PDC, le PS et l'UDC – différentes questions au sujet de la nouvelle loi sur la protection civile et sur la réorientation de la protection civile en général. A cette occasion, notre revue a obtenu des réponses parfois extrêmement significatives.

Conformément à la loi fédérale actuelle, la nouvelle protection civile doit entrer en vigueur au 1er janvier 1995. Au cours de la consultation menée par le Département de justice et police auprès des cantons, des partis politiques, des associations et d'autres organisations intéressées, la nouvelle législation a été jugée positive à une forte majorité. Sur 59 prises de position, seules quatre ont estimé que la révision n'allait pas assez loin et ce pour des questions de principe. Outre l'Union syndicale suisse et le Conseil suisse des associations pour la paix, on compte parmi les organisations qui rejettent la révision le Parti écologiste suisse et le Parti socialiste suisse.

Dans l'article traitant du but de la nouvelle LPCi, la maîtrise des catastrophes passe avant la protection en cas de conflits armés. Un réquilibrage qui a été exigé par presque tous les milieux consultés. Cela signifie-t-il pour votre parti que la protection civile doit être encore plus sollicitée qu'auparavant pour faire face à des catastrophes naturelles et à celles résultant de défaillances techniques?

Blaise Roulet:

La protection civile doit être orientée et adaptée en fonction des nouvelles formes de la menace. Le PRD pense qu'il est difficile, aujourd'hui, d'établir une liste dont une hiérarchie fixerait pour toujours l'importance des priorités. Il s'agit de faire preuve de souplesse et de flexibilité. Dans la situation géostratégique actuelle et à moyen terme, le PRD pense que les événements graves qui pourraient nécessiter l'engagement de la protection civile seraient plutôt dus à des catastrophes naturelles ou industrielles. La prudence face à l'avenir reste pourtant de mise.

Charles R. Vonder Mühll:

Il nous paraît naturel que la nouvelle doctrine d'engagement soit également mise en pratique et qu'une importance accrue soit accordée aux interventions en cas de catastrophes.

Jean Crevoisier:

Concernant la mission future de la protection civile dans notre pays, le Parti socialiste suisse préconise l'abandon, comme mission prioritaire, de la mission de protection, de sauvetage et d'assistance de la population en cas de conflits armés et propose de transformer la protection civile en protection contre les catastrophes d'origine naturelle ou technique et ce afin de faire face aux véritables risques qui menacent la population. Dès lors, le Parti socialiste ne peut que saluer cette nouvelle mission. Il souhaite toutefois que l'on aille plus loin en en faisant la mission prioritaire de la protection civile.

Une importance accrue accordée à l'aide en cas de catastrophes et d'urgence, comme l'exprime l'article sur la finalité de la protection civile, correspond à une situation changée en matière de politique de sécurité ainsi qu'aux risques croissants que nous fait courir notre civilisation moderne. La nouvelle orientation de la PCi est de ce fait totalement justifiée.

La réforme de la protection civile doit permettre à la Confédération, aux cantons et aux communes de réaliser des économies considérables. D'ici à l'an 2010, seule la Confédération souhaite épargner quelque 1,8 milliards francs dans le secteur des constructions et du matériel par rapport aux prévisions actuelles. Compte tenu des difficultés que connaissent dans notre pays l'industrie et la branche du bâtiment du fait de la récession, estimez-vous que des mesures d'épargne aussi draconiennes se justifient?

Les finances fédérales sont actuellement dans une situation très difficile, ce qui préoccupe les radicaux. Tous les départements fédéraux doivent faire des économies, la protection civile aussi. Il s'agit pourtant de rester vigilant et continuer de permettre à la protection civile de remplir sa mission malgré la conjoncture économique morose. Le PRD pense encore qu'il faut maintenant mettre la priorité sur l'amélioration de l'instruction, les infrastructures étant elles déjà suffisamment réalisées.

Commes tous les autres secteurs, la protection civile doit elle aussi s'adapter à la situation financière altérée de la Confédération et doit donc faire des économies. En l'occurrence, ce serait une erreur de faire de la politique économique avec la protection civile. Celle-ci ne doit donc acquérir ou exécuter uniquement ce qui est nécessaire et financièrement justifiable et pas ce qui serait seulement souhaitable.

Le Parti socialiste suisse estime indispensable que des économies soient réalisées dans le cadre de la protection civile. Cette institution est actuellement trop coûteuse pour les collectivités publiques et surdimensionnée. Des réformes sont absolument nécessaires et ne peuvent attendre. Il faut relever en outre que la situation actuelle pèse sur l'économie; on évalue ainsi à un demi-milliard de francs par année les pertes de l'économie privée liées aux obligations des salariés; les coûts de la construction de logements augmentent de presque 200 millions de francs par année du fait de l'obligation de construire des abris. Enfin, mentionnons qu'il n'est pas possible aujourd'hui de faire des projections un tant soit peu fiables sur la situation économique de ces dix prochaines années. En cas de récession, une partie de l'argent économisé dans la protection civile pourrait être engagé dans un programme de relance véritablement utile en faveur par exemple de constructions de logements sociaux.

D'une part, les économies en matière de constructions et de matériel peuvent se justifier compte tenu du niveau de développement déjà très élevé de la protection civile. D'autre part, les efforts d'épargne dans le domaine de la protection civile doivent aussi être perçus eu égard à l'état lamentable du budget de la Confédération. Tout bien considéré, on ne peut pas parler d'épargne. Fin 1993, il manquera selon toutes prévisions 7 milliards dans les caisses de l'Etat et les conséquences de cet état de fait sont imprévisibles.

Pour quelques organes consultés, la réduction de l'effectif passant de 520000 à 380000 personnes est jugée trop faible. Au cours des consultations, certains d'entre eux ont exigé la création d'un petit corps de professionnels, spécialement instruit et équipé. Partagez-vous ce point de vue et quelles sont, à votre avis, les compétences que devrait posséder cette troupe spéciale? Serait-elle encore en mesure de remplir la fonction efficace de protection, de sauvetage et de l'assistance?

Le PRD est opposé à la création d'un «corps de professionnels» à la protection civile, pour les mêmes raisons qu'il est opposé à la mise sur pied d'une armée de métier. Il considère que la solution de milice est mieux adaptée à l'esprit et à la tradition helvétique. Elle permet d'utiliser judicieusement les nombreuses compétences nécessaires acquises dans la vie civile, en permettant à l'Etat de faire de substantielles économies.

Nous préférions éviter une professionnalisation de la protection civile. Il ne fait aucun doute que les communes continuent d'assumer la principale responsabilité en matière de protection civile. Dans la plupart des cas, celles-ci – à part les grandes villes – ne seraient guère en état d'entretenir un tel corps de professionnels.

Nous partageons ce point de vue. La protection civile doit être redimensionnée et transformée en un corps d'intervention performant, bien instruit, à même de faire face aux risques «civils» accrus (voir réponse à question 1). Pour cela une professionnalisation de la protection civile est nécessaire.

Une réduction ultérieure des effectifs est nécessaire. Ramener les effectifs à un corps de professionnels ne semble néanmoins pas très sensé et irait en outre à l'encontre du caractère de milice que revêtent l'armée et la protection civile. Il ne fait cependant aucun doute que nous ne pourrons éviter d'encourager la formation de corps spécialement instruits et bien équipés, afin de faire face à des risques spécifiques.

L'instruction des cadres et des hommes doit revêtir dorénavant plus d'importance. Le mot d'ordre «La bonne personne au bon endroit» doit être garanti, entre autres, par un rapport d'incorporation. Un équipement personnel digne de ce nom doit également stimuler la motivation. Votre parti approuve-t-il l'attribution aux personnes astreintes à servir dans la protection civile d'un équipement personnel qui corresponde au standard de l'armée et des sapeurs-pompiers?

Le principe est certainement bon, mais il est cher. Seule une étude exhaustive dè ce problème permettrait d'apprécier le coût/bénéfice d'une telle opération.

PRD

En principe, le PDC serait d'accord avec cette mesure. Cependant, nous craignons que la responsabilité fondamentale de la protection civile qui incombe aux communes et aux autorités cantonales ne dresse des obstacles administratifs et financiers insurmontables. Nous pensons à cet égard aux changements de domicile, aux inspections ou aux différents «uniformes»d'un canton à l'autre (par exemple les fameux écussons avec les armes de la commune sur la manche ou sur la poche de poitrine), etc.

La question de savoir s'il est nécessaire de donner aux personnes de la protection civile un équipement personnel doit être analysée en fonction du critère de l'efficacité uniquement et non pas en fonction d'une éventuelle discrimination vis-à-vis des personnes astreintes au service militaire.

PS

On ne peut que saluer la réévaluation de l'instruction. Ce qui semble important, c'est que l'instruction de base soit adaptée sur mesures aux capacités et aux connaissances des individus. Un équipement personnel est disproportionné par rapport à des interventions irrégulières; la discrimination existe à cause de la substance même du service et non à cause de l'équipement et des uniformes.

La population suisse soutient sa protection civile. C'est ce qui ressort de nouveau clairement d'une enquête LINK (80% des personnes interrogées se sont déclarées opposées à la suppression de la protection civile). Pensez-vous qu'une initiative visant à sa suppression – éventualité à laquelle le Groupe pour une Suisse sans armée (GSsA) a du reste réfléchi tout haut – pourrait récolter le nombre de signatures requis?

Il est presque certain que si le Groupe pour une Suisse sans armée (GSsA) lançait une initiative populaire pour la suppression de la protection civile, il obtiendrait vraisemblablement les 100000 signatures nécessaires à son aboutissement. Gagner une votation populaire sur ce sujet serait pour le GSsA un objectif plus difficile à atteindre.

Nous devons malheureusement nous attendre à ce que, comme pour d'autres initiatives inutiles, le nombre requis de signatures serait également réuni pour celle-ci!

PDC Suisse

Il est difficile de faire des projections en fonction d'un sondage. Il apparaît toutefois indispensable de réformer la protection civile, si cette dernière entend gagner en crédibilité auprès du peuple suisse.

Le flot des initiatives montre que les 100000 signatures constituent rarement un grand problème. Mais ce qui importe davantage, c'est le suffrage du peuple. Et, à cet égard, nous pensons qu'une telle initiative – notamment du fait de l'existence d'un nouveau concept – n'aurait aucune chance.

UDC

Dans notre pays, près de 15000 femmes travaillent aujourd'hui volontairement au sein de la protection civile. Elles rendent ainsi un précieux service à notre population. Etes-vous pour un renforcement de la propagande qui permettrait de recruter encore davantage de femmes pour la protection civile?

Le PRD défend le principe de l'égalité des droits entre hommes et femmes. Les femmes ont le droit de prendre part et d'exercer des responsabilités dans tous les domaines de la vie, donc aussi dans celui de la protection civile. Nous sommes donc favorables au renforcement de la présence des femmes dans la protection civile, comme dans l'armée, mais sur une base volontaire.

Pour notre parti, la collaboration des femmes au sein de la protection civile coule de source. Nous ne voyons donc aucune objection à l'intensification de la propagande à ce sujet.

Le service obligatoire pour la PCi doit être abolie en temps de paix. S'engageront dès lors dans la protection civile des hommes et des femmes motivés par la mission à remplir. Une publicité particulière nous semble inutile. Nous sommes persuadés qu'une PCi axée prioritairement sur une mission de protection contre les catastrophes d'origine naturelle ou technique et organisée de manière plus professionnelle sera plus attractive, auprès des femmes notamment, qu'actuellement.

Les femmes rendent de précieux services à la protection civile, mais une meilleure intégration serait souhaitable. L'effectif total, voire la pléthore rend pour l'instant superflu l'intensification du recrutement. Aussi conviendrait-il de renoncer à tout effort de propagande supplémentaire.

Lors du débat au Conseil national sur le Plan directeur de la protection civile, une Conseillère nationale est allée jusqu'à affirmer que la protection civile s'était mutée en une association de samaritains et d'éclaireurs. Estimez-vous que, par exemple, des excursions avec des handicapés ou la construction de chemins de randonnées sont pour la protection civile des interventions inopportunes?

La protection civile a d'abord comme mission de maîtriser les catastrophes et les situations de nécessité en cas de paix ou en cas de conflit. Nous ne sommes pas opposés que, dans le cadre de l'instruction et pour entraîner le travail pratique, l'on fournisse des prestations aux collectivités publiques dans l'intérêt général pour autant que l'on ne soit pas en «concurrence déloyale» avec des entreprises privées ou que l'on mette en péril des places de travail (neutralité sur le marché du travail). L'armée, d'ailleurs, fournit déjà le même genre de prestations avec les troupes sanitaires, de protection aérienne et du génie.

Pour des raisons d'instruction, on peut approuver de telles interventions dans certaines limites. Il ne faut toutefois pas perdre de vue que, durant cette période, les personnes astreintes à servir dans la protection civile ne sont pas à la disposition de leurs employeurs. Dans la situation économique que nous connaissons à l'heure actuelle, une telle idée ne suscite pas toujours un écho favorable ou une grande compréhension.

PDC Suisse

De manière générale, nous estimons que les exercices de protection civile doivent rester dans le cadre de la mission dévolue à la protection civile.

Il n'est jamais indigne de porter secours. Bien que la protection civile n'ait pas été expressément prévue pour les interventions mentionnées, celles-ci se justifient et promeuvent – ce que pas seulement les situations d'urgence permettent de tester – la collaboration entre les personnes qui assurent la protection civile.

UDC

Ces derniers temps, divers milieux ont exigé la fusion de l'armée et de la protection civile en une sorte de Département de la sécurité. Comment se situe votre parti par rapport à un tel souhait?

Le PRD pense que l'armée, la protection civile et l'aide en cas de catastrophe doivent être rassemblées dans un département désigné de façon appropriée. L'Office central de la défense doit être intégré dans ce même département.

PRD

Pour diverses raisons, nous rejetons cette idée: Les missions ne sont pas comparables: L'armée est au service des objectifs de la Confédération et n'est à la disposition des autorités civiles que dans le cas où leurs moyens s'avèrent insuffisants.
La protection civile est l'organe d'intervention des communes, donc des autorités civiles. Responsabilité au niveau des opérations: Celle-ci se situe fondamentalement à plusieurs échelons. Par exemple, l'Office fédéral de la protection civile n'a aucune compétence en la matière. En revanche, l'engagement de l'armée relève d'organes de la Confédération et non de ceux des cantons ou des communes, comme c'est le cas de la protection civile.

Nous ne sommes pas de prime abord opposés à cette idée. Cela dépend bien évidemment de la définition du concept de sécurité qui est retenu.

PS

La fusion de l'armée et de la protection civile sous un même toit semble être justifiée et même indispensable, car elle permettrait de réaliser des effets de synergie tout à fait potentiels. Une collaboration plus étroite ne doit pas être recherchée seulement compte tenu des moyens financiers limités, mais elle s'impose également par rapport à la finalité et la mission de ces deux secteurs.